

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2010 – 022 : ACCUEIL DE STAGIAIRES DE L'UNIVERSITE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ET GRATIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 84-53 modifiée du 26 janvier 1984

Vu la délibération 2009 – 128 relative à l'accueil de stagiaires de l'université

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2009 – 128, le Conseil Communautaire a approuvé l'accueil de stagiaires dans le cadre d'un cursus universitaire, à la Communauté de Communes de Noblat et lui a donné tous pouvoirs pour signer les conventions à intervenir.

Monsieur le Président propose de compléter la délibération 2009 – 128 afin de permettre une gratification des stages et le remboursement des frais de missions exposés dans le cadre des stages.

La gratification d'un stage est réservée aux stagiaires ayant passé plus de deux mois consécutifs en stage et ne peut excéder 12,5% du plafond de la sécurité sociale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** que les stagiaires ayant passé plus de deux mois consécutifs en stage à la Communauté de Communes de Noblat perçoivent une gratification

**Autorise** le remboursement des frais de mission exposés dans le cadre du stage.

#### COMPLETE LA DELIBERATION 2009 – 128

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire

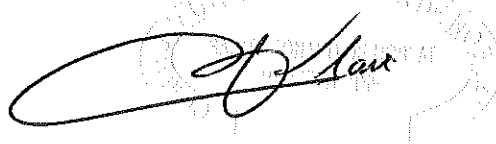
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 22/02/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : ACCUEIL DE STAGIAIRES DE L'UNIVERSITE-REMBOURSEMENT DES  
FRAIS DE MISSION ET GRATIFICATIONS

Date de transmission de l'acte : 22/02/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 22/02/2010

Numéro de l'acte : 2010-022 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100204-2010-022-DE

Date de décision : 04/02/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délégation

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres catégories de personnels